

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 11/2024

le 15 mai 2024

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles de l'exercice 2023

10.03.02-2404-Preavis-11-Depenses-imprevisibles-2023.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Conformément à l'article 135 du règlement du Conseil communal, nous soumettons à votre approbation les crédits complémentaires que la Municipalité a engagé durant l'exercice 2023 :

Compte / Date	Libellé du compte / Objet du crédit	Montant
<b>441.3141.00</b>	<b>Cimetière &gt; Entretien des bâtiments</b>	
08.05.2023	Alimentation électrique pour conteneur provisoire au Cimetière de Vassin	13'000.--
<b>706.3185.00</b>	<b>Accueil de jour des enfants &gt; Honoraires, études, expertises</b>	
11.09.2023	Etude pour la gouvernance du nouveau réseau LTDP (succédant dès 2024 au réseau LAC)	29'200.--
<b>Total</b>		<b>42'200.--</b>

Ainsi, le total des charges du budget 2023 en version 3 (avec crédits extra-budgétaires) se monte à Fr. 83'563'354.-- contre Fr. 83'521'154.-- en version 2 (voté par le Conseil communal).

## 2. Conclusion

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 11/2024
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- d'accepter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles engagées par la Municipalité, dans le cadre de ses compétences, lors de l'exercice 2023, pour un montant total de Fr. 42'200.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :

Le Secrétaire :

Sandra Pasquier

P.-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 avril 2024.

Délégation municipale : Municipalité in corpore